

# Convention de mise à disposition de matériel



## ENTRE

**Le Comité Départemental de Cyclisme de la Dordogne** représenté par le président Jean Louis Gauthier, dont le siège se situe 46 Rue Kléber 24000 PÉRIGUEUX.

## ET

**L'association** ....., dont le siège social se situe à .....

représentée par son président .....

## Article 1 - OBJET

Le Comité Départemental de Cyclisme de la Dordogne met à la disposition du demandeur les vélos de piste lui appartenant pour le motif suivant : .....

**Nombre de vélo(s) de piste emprunté(s) :** .....

**NOM-Prénom de la personne en charge du matériel :** .....

**Durée du prêt : du** ..... **au** .....

## Article 2 - ETENDUE DE L'AUTORISATION DE MISE À DISPOSITION

Le Comité Départemental de Cyclisme de la Dordogne autorise le demandeur à utiliser les vélos de piste aux conditions générales suivantes :

- Après remise d'un chèque de caution d'un montant de 300€.

DATE & LIEU :

SIGNATURE DU DEMANDEUR

DU PRÉSIDENT DU CD24 DE CYCLISME

SUIVI DE LA MENTION " Lu et approuvé"